

DELIBERATION N° 2017-13(CDG)

Date de convocation : 1^{er} février 2017

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 14

Absents : 8

Votants : 14

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille dix-sept et le 8 février le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Sophie BALASSE, Clotilde BERKI, Evelyne FAURE (suppléante de monsieur AUBERT).
Messieurs Jean-Claude CASTEL, Alain CLAPIER (suppléant de monsieur BENFERHAT), Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, André LAURENS, Christian LOGIER, Patrick MARTELLINI (jusqu'à 17 h 15), Pierre POURCIN, Serge PRATO, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s :

Mesdames Delphine BAGARRY, Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Brigitte REYNAUD.
Messieurs Roland AUBERT (suppléé par madame FAURE), Khaled BENFERHAT (suppléé par monsieur CLAPIER), Patrick BOUVET, Robert GAY, Gilbert SAUVAN.

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : Région Provence Alpes Côte d'Azur. Demande de subventions pour l'exercice 2017

Le Président FIAERT expose :

Dans le cadre de l'exécution du budget 2017, la formation des acteurs de la forêt pourrait être éligible à une subvention de la Région Provence Alpes Côte d'Azur

Je vous propose donc d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention pour le dossier suivant :

Opération : Formation des acteurs de la forêt

Maître d'ouvrage : Service départemental d'incendie et de secours (Etablissement public).

Description de l'opération :

Dans le cadre de la prévention contre les incendies de forêts dans le département des Alpes de Haute-Provence, le SDIS organise annuellement des actions de formation visant à :

- pérenniser et optimiser la formation des personnels participant aux dispositifs préventifs,

- moderniser et développer l'utilisation d'outils améliorant les performances des patrouilles et vigies.

Compte tenu des actions préventives existantes, le domaine de la surveillance par les vigies et l'action des patrouilles de guet armé seront privilégiés. Les actions de formations comprendront :

- la formation en transmission,
- la topographie liée à l'activité,
- les brulages dirigés,
- la conduite hors route (COD).

Le coût de ces formations est évalué à 30 000 € au titre de l'année 2017.

Je prie le Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et m'autoriser à déposer des dossiers de demande de subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration



Claude FIAERT

01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----